

## CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-7 du Code de commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni.

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de **CINQ CENTS EUROS(500EUR)**, représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée **2B Capital**, en formation, dont le siège social sera situé à **6, Rue du Commandant Jan 80440 Boves** ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé sur un compte ouvert à leur nom auprès du notaire soussigné.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- o **Benoit Lecocq**, la somme de **DEUX CENT CINQUANTE EUROS(250EUR)**
- o **Benjamin Bost**, la somme de **DEUX CENT CINQUANTE EUROS(250EUR)**

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom desdits associés auprès du notaire soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Pont-Audemer,

Le, **21 MAI 2026**

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire.

